

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Amélioration des accès et de la sécurité du pont de Tancarville - CCI du Havre

Par arrêté interpréfectoral du 11 février 2013, une enquête publique unique a été prescrite **du jeudi 7 mars 2013 au vendredi 5 avril 2013 inclus** sur le projet d'amélioration des accès et de la sécurité du pont de Tancarville déposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre, Esplanade de l'Europe - BP 1410 - 76067 Le Havre cedex

L'enquête publique unique comprend :

- Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
- Une enquête publique parcellaire
- Une enquête publique aux fins de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Tancarville et de Quillebeuf sur Seine
- Une enquête publique au titre des articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du code de l'environnement
- Une enquête publique au titre des articles L214 -1 et suivants et R214 -1 et suivants du code de l'environnement(loi sur l'eau).

Le projet comprend les aménagements routiers des accès nord et sud au pont de Tancarville, impliquant notamment le déplacement de la barrière de péage de la rive Nord vers la rive Sud avec construction du bâtiment technique et du parking adjacent associés. Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation loi sur l'eau et de déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme est conjointement le préfet du département de la Seine Maritime et le préfet du département de l'Eure.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées ainsi que deux registres destinés à recevoir les observations éventuelles resteront déposés dans les mairies des communes suivantes: département de la Seine-Maritime: Tancarville - département de l'Eure: Quillebeuf sur Seine et Marais Vernier où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de ces mairies, à l'exception des jours fériés et chômés.

Une commission d'enquête est désignée pour suivre cette enquête. Elle est composée de monsieur Yves Tual (ingénieur ponts et chaussées retraité) en qualité de président, messieurs Bernard Ringot (ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts) et Jean Claude Sainsaulieu (professeur certifié retraité) en qualité de membres titulaires et de monsieur Jacques Atouche (chef d'entreprise retraité) en qualité de membre suppléant.

Un, ou plusieurs, membres de la commission d'enquête recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants dans les mairies de **Tancarville** les jeudi 7 mars 2013 de 9h à 12h; samedi 30 mars 2013 de 9h à 12h et vendredi 5 avril 2013 de 15h à 18h - **Quillebeuf sur Seine** les jeudi 14 mars 2013 de 15h à 18h et lundi 25 mars 2013 de 15h à 18h - **Marais Vernier** les mardi 12 mars 2013 de 16h à 19h et mardi 19 mars 2013 de 16h à 19h.

Toutes correspondances relatives à cette enquête pourront être adressées au président de la commission d'enquête à la mairie de Tancarville - 76430, désignée siège de l'enquête.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Tancarville, siège de l'enquête, à l'adresse suivante: mairie-de-tancarville@wanadoo.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, dans les préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure, dans les sous préfectures du Havre et de Bernay et dans les mairies des communes précitées du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Des informations relatives à l'enquête pourront être demandées auprès du préfet de la Seine Maritime (direction de la coordination et de la performance de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et consultées sur le site de la Préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr « les actions de l'Etat » Rubrique: Environnement et prévention des risques).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mme Claire Grivel, directrice de la direction des concessions à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre - tél: 02.35.55.26.09

Le présent avis au public sera affiché sur le territoire des communes précitées.